



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 29 mars 2018

Les mesures contre la hausse des coûts de la santé s'intensifient

curafutura salue les décisions du Conseil fédéral

curafutura soutient l'ensemble des mesures annoncées aujourd'hui pour freiner la hausse des coûts de la santé et exige la contribution de tous les acteurs concernés. L'association participera aux discussions détaillées de manière partenariale, constructive et dans l'intérêt des patients et des assurés, comme à son habitude.

curafutura se réjouit que le Conseil fédéral poursuive ses efforts contre l'augmentation des coûts de la santé et salue une grande partie des mesures annoncées aujourd'hui qui doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un premier ensemble de mesures.

L'association approuve l'idée de mettre en place dans le domaine des prestations ambulatoires, une organisation tarifaire nationale. Celle-ci permettra d'élaborer, développer et entretenir les structures tarifaires nationales de prestations individuelles pour les médecins exerçant en ambulatoire - de manière comparable à SwissDRG SA pour le domaine stationnaire. curafutura s'engage déjà à ce jour au sein d'ats-tms-AG en faveur d'une tarification pertinente du tarif médical. Sur cette base, les partenaires tarifaires pourront s'accorder sur des forfaits pour le secteur ambulatoire.

Une mesure particulièrement saluée est l'introduction d'un système de référence des prix et donc la mise en œuvre systématique du principe de maîtrise des coûts, ancrée aujourd'hui dans la LAMal. Le Surveillant des prix estime à plus de 800 millions de francs par an le potentiel d'économies de cette mesure – pour une qualité inchangée. Selon curafutura, l'introduction d'un article relatif aux projets pilotes doit également être favorisée au sein du processus politique. Cette mesure doit permettre de tester des propositions actuelles de réformes visant à améliorer la qualité des soins et l'efficacité (par exemple des programmes de pilotage des patients ayant pour objectif une meilleure coordination de l'approvisionnement) en dehors d'un cadre légal trop rigide.

L'introduction pour les assureurs d'un droit de recours concernant les listes cantonales des hôpitaux, mérite elle aussi d'être soutenue. Toutefois, les assureurs ne doivent pas reprendre une partie du rôle de planification des cantons. Il s'agit bien plus pour eux, en tant que co-financeurs, d'assumer aussi leur part de responsabilité dans l'évolution financière du secteur stationnaire. Ce droit de recours constituerait pour eux un instrument pour effectuer au besoin des ajustements.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura prend note que le Conseil fédéral cherche un moyen de renforcer encore ce contrôle des factures. Les assureurs disposent toutefois aujourd'hui déjà d'un système de contrôle des factures efficace qu'ils s'efforcent d'améliorer en permanence. Ils évitent ainsi au collectif des assurés de devoir supporter la charge de prestations inefficaces, infondées ou non rentables.

Deuxième paquet de mesures 2019

Outre l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré, une série d'autres mesures importantes doit être mise en œuvre rapidement dans le domaine des médicaments. curafutura se réjouit que de telles mesures soient prévues dans le cadre d'un deuxième paquet. Elle estime que l'adaptation des marges de distribution et l'obligation pour les pharmaciens et les médecins dispensants de remettre des médicaments plus économiques, en font partie. En outre, curafutura soutient la vérification annuelle obligatoire des prix et les mesures permettant d'assurer l'efficacité, la pertinence et la rentabilité des médicaments remboursés. Pour curafutura, il est par ailleurs indispensable d'introduire un droit de proposition et de recours pour les assurances-maladie et les associations concernant la liste des spécialités.

Les assureurs-maladie et les prestataires de services sont libres d'élaborer eux-mêmes des mesures permettant une meilleure mise en réseau et une utilisation plus efficace des bases de données existantes. curafutura rejette l'idée d'une intervention étatique à cet effet.

Contact pour les médias :

Pius Zängerle, directeur

Téléphone : 031 310 01 84 ; portable: 079 653 12 60 ; pius.zaengerle@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <https://curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>